



# UNITED NATIONS ENVIRONMENT PROGRAMME

Programme des Nations Unies pour l'environnement      Programa de las Naciones Unidas para el Medio Ambiente  
Программа Организации Объединенных Наций по окружающей среде      برنامج الأمم المتحدة للبيئة

联合国环境规划署



Réf : EO/SGB/JA/TO

Le 5 décembre 2012

## Notification du Directeur exécutif

### Vingt-septième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement (Nairobi, 18-22 février 2013)

1. Conformément à la décision 25/17 (section II) du Conseil d'administration en date du 24 février 2011, la vingt-septième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) se tiendra à Nairobi (Kenya), du 18 au 22 février 2013. Les travaux débuteront le lundi 18 février à 10 heures au siège du PNUE à Nairobi, et seront précédés, le dimanche 17 février à 16 heures, par des consultations officieuses qui réuniront les groupes régionaux.
2. L'ordre du jour provisoire (UNEP/GC.27/1), tel qu'adopté par le Conseil/Forum à sa vingt-sixième session, est distribué en tant qu'annexe I à la présente notification.
3. Huit mois après la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20) tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en juin 2012, la vingt-septième session marquera une étape importante dans l'histoire du PNUE, en particulier s'agissant de la mise en œuvre du renforcement et de la modernisation du Programme, tel qu'indiqué dans le Document final de la Conférence intitulé « L'avenir que nous voulons ». À cet égard, la session tiendra des consultations ministérielles axées sur le thème « Rio+20 : des résultats à la mise en œuvre ». Le Conseil/Forum examinera également les rapports du Directeur exécutif sur diverses questions dont l'établissement a été demandé par le Conseil dans ses décisions adoptées lors des précédentes sessions. En outre, le Conseil/Forum se penchera sur toutes autres questions qui pourraient être soumises par ses membres.
4. Il est recommandé qu'à sa vingt-septième session, le Conseil/Forum mène ses travaux principalement en séances plénières ou organise ses dialogues interactifs au niveau ministériel sous la forme de séances plénières et de tables rondes. Le Conseil/Forum pourra, s'il le juge bon, créer des comités de session, dont un Comité plénier, pour examiner les questions programmatiques, administratives et budgétaires.
5. L'attention des gouvernements est appelée sur la manifestation précédant la session, à savoir le quatorzième Forum mondial des grands groupes et des parties prenantes, qui aura lieu à Nairobi le samedi 16 février et le dimanche 17 février 2013.
6. En application de la résolution 66/288 de l'Assemblée générale par laquelle l'Assemblée a approuvé les résultats de Rio+20, l'Assemblée devrait adopter à sa soixante-septième session une résolution sur le paragraphe 88 du Document final, qui institue le principe de l'adhésion universelle au Conseil d'administration du PNUE. Sans préjudice de toute résolution de cette nature, une liste des États membres du Conseil d'administration pour la période 2012-2015 est jointe à la présente notification en tant qu'annexe II.
7. Aux termes de l'article 16 du Règlement intérieur, chaque membre du Conseil est représenté par un représentant accrédité qui peut être accompagné de suppléants et de conseillers s'il le juge nécessaire. Étant donné que le Conseil/Forum sera appelé à traiter de questions ayant été examinées par le Comité des Représentants permanents auprès du PNUE, et compte tenu du rôle que joue celui-ci en tant qu'organe subsidiaire du Conseil/Forum, les gouvernements souhaiteront peut-être inclure leurs Représentants permanents dans leurs délégations.
8. Les délégations sont priées de communiquer au Directeur exécutif, d'ici le 7 janvier 2013, les noms de leurs représentants, suppléants et conseillers qui participeront à la vingt-septième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.
9. Les renseignements sur la vingt-septième session seront affichés sur le site Internet du PNUE à l'adresse suivante : [www.unep.org/gc/gc27](http://www.unep.org/gc/gc27).

---

Executive Office

P. O. Box 30552, Nairobi, Kenya • Tel: (254 20) 762 3386/3416/ 3652 • Fax: (254 20) 762 4275 / 4608 • E-mail: executiveoffice@unep.org

[www.unep.org](http://www.unep.org)

10. Pour que la vingt-septième session du Conseil/Forum soit dans la mesure du possible climatiquement neutre et respectueuse de l'environnement, diverses mesures sont prises. Il s'agit notamment de la réduction des émissions de gaz à effet de serre dues aux voyage et séjour des participants à Nairobi pour les participants parrainés par le PNUE, la réduction du nombre d'exemplaires papier des documents et l'organisation de campagnes d'information et de communication appropriées. Conformément à la pratique habituelle du PNUE, la vingt-septième session se déroulera sans papier. Des copies électroniques de tous les documents de pré-session et de session seront disponibles dans les salles de conférence en se connectant aux portails créés à cet effet. Pour tirer au mieux parti de ces services, les participants sont encouragés à se munir de leurs ordinateurs portables. S'agissant de la distribution des documents pré-session, les délégations sont encouragées à visiter le site Internet pertinent et à télécharger les exemplaires supplémentaires dont elles ont besoin. Il est recommandé à tous les participants d'examiner la possibilité de réduire les émissions de gaz à effet de serre dues à leurs voyage et séjour à Nairobi.

11. L'inscription des participants commencera le vendredi 15 février 2013 à midi et se poursuivra jusqu'au jeudi 21 février 2013 à midi.

12. Conformément aux articles 16 et 17 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, les membres du Conseil doivent soumettre les pouvoirs des représentants, suppléants et conseillers qui constituent la délégation de leur pays participant à la vingt-septième session. Les pouvoirs des représentants, qui doivent émaner soit du Chef de l'État ou du gouvernement, soit du Ministre des affaires étrangères, doivent être soumis au Directeur exécutif avant la première séance de la session du Conseil/Forum.

13. Les informations nécessaires aux participants concernant les réservations d'hôtel, les formalités médicales et relatives à l'obtention des visas, ainsi que les formulaires d'inscription figurent sur le site Internet du PNUE.

14. Toutes les communications ayant trait à la vingt-septième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement doivent être adressées à :

Secretary of the Governing Council  
United Nations Environment Programme  
P.O. Box 30552-00100  
Nairobi, Kenya  
Mél : unep.gc27@unep.org

## Annexe I

### Ordre du jour provisoire

1. Ouverture de la session.
2. Organisation des travaux :
  - a) Élection du Bureau;
  - b) Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Vérification des pouvoirs des représentants.
4. Questions de politique générale :
  - a) État de l'environnement;
  - b) Nouvelles questions de politique générale;
  - c) Gouvernance internationale de l'environnement;
  - d) Coordination et coopération au sein du système des Nations Unies dans le domaine de l'environnement;
  - e) Coordination et coopération avec les grands groupes;
  - f) Environnement et développement.
5. Suivi et application des textes issus des sommets des Nations Unies et des principales réunions intergouvernementales, y compris des décisions du Conseil d'administration.
6. Budget et programme de travail pour l'exercice biennal 2014-2015, Fonds pour l'environnement, et questions administratives et budgétaires.
7. Ordre du jour provisoire, dates et lieu des futures sessions du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement :
  - a) Treizième session extraordinaire du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement;
  - b) Vingt-huitième session du Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.
8. Questions diverses.
9. Adoption du rapport.
10. Clôture de la session.

## Annexe II

### États membres du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (2012-2015)

#### A. Composition géographique par ordre alphabétique (avec durée des mandats)

Allemagne *	Kenya *
Albanie **	Lesotho *
Antigua-et-Barbuda *	Libéria **
Arabie saoudite **	Malaisie *
Argentine *	Maurice **
Australie *	Mauritanie *
Bangladesh **	Mexique **
Belgique*	Mozambique *
Brésil *	Nigéria **
Canada *	Norvège **
Chili **	Pakistan *
Chine *	Pays-Bas **
Colombie **	Pologne **
Congo **	République centrafricaine *
Cuba **	République de Corée *
Équateur **	République tchèque *
Égypte **	République-Unie de Tanzanie *
États-Unis d'Amérique *	Roumanie *
Espagne **	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord **
Fédération de Russie *	Sénégal **
Fidji **	Soudan **
France *	Suisse *
Gabon *	Thaïlande **
Géorgie **	Togo **
Inde **	Trinité-et-Tobago*
Indonésie *	Uruguay *
Iran (République islamique d') **	Zambie *
Israël **	
Italie **	
Japon *	

\* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2013.

\*\* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2015.

*Note* : Un poste pour la région Asie-Pacifique reste vacant.

## **B. Composition des groupes géographiques (avec durée des mandats)**

### **Groupe des États d'Afrique**

Congo \*\*  
Égypte \*\*  
Gabon \*  
Kenya \*  
Lesotho \*  
Libéria \*\*  
Maurice \*\*  
Mauritanie \*  
Mozambique \*  
Nigéria \*\*  
République centrafricaine \*  
République-Unie de Tanzanie \*  
Sénégal \*\*  
Soudan \*\*  
Togo\*\*  
Zambie \*

### **Groupes des États d'Amérique latine et des Caraïbes**

Antigua-et-Barbuda \*  
Argentine \*  
Brésil \*  
Chili \*\*  
Colombie \*\*  
Cuba \*\*  
Équateur \*\*  
Mexique \*\*  
Trinité-et-Tobago \*  
Uruguay \*

### **Groupe des États d'Asie-Pacifique**

Arabie saoudite \*\*  
Bangladesh \*\*  
Chine \*  
Fidji \*\*  
Inde \*\*  
Indonésie \*  
Iran (République islamique d') \*\*  
Japon \*  
Malaisie \*  
Pakistan \*  
République de Corée \*  
Thaïlande \*\*

### **Groupe des États d'Europe occidentale et autres États**

Allemagne \*  
Australie \*  
Belgique \*  
Canada \*  
Espagne \*\*  
Etats-Unis d'Amérique \*  
France \*  
Israël \*\*  
Italie \*\*  
Norvège \*\*  
Pays-Bas \*\*  
Royaume-Uni de Grande et d'Irlande du Nord \*\*  
Suisse \*

### **Groupe des États d'Europe orientale**

Albanie \*\*  
Fédération de Russie \*  
Géorgie \*\*  
Pologne \*\*  
République tchèque \*  
Roumanie \*

\* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2013.

\*\* Membres dont le mandat expire le 31 décembre 2015.

*Note* : Un poste pour la région Asie-Pacifique reste vacant.

---